

RAPPORT ESG



N°2 | REGARDS 2022

Édito de Ghislaine Bailly p.3

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance p.4

1.1. Contexte et évolutions réglementaires p.4

1.1.1. Groupes de travail de place p.5

1.1.2. Enquêtes et questionnaires p.5

1.2. Démarche générale ESG et grands principes p.5

1.2.1. Principes d'analyse ESG p.5

1.2.2. Approche et périmètre d'analyse ESG p.6

1.2.3. Indicateurs complémentaires p.11

1.3. Adhésion à des chartes, codes et labels p.12

2. Moyens internes déployés par l'entité p.14

2.1. Moyens humains et financiers p.14

2.2. Données et prestataires p.14

2.3. Renforcement des moyens p.16

3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité p.17

3.1. Connaissance, expérience et dispositif de supervision p.17

3.2. Liens avec la politique de rémunération et le règlement interne du Conseil d'administration ou de surveillance p.17

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre p.18

4.1. Politique de vote et d'engagement actionnarial p.18

4.1.1. Politique de vote p.18

4.1.2. Politique d'engagement actionnarial p.19

4.2. Politique d'exclusion p.21

4.3. Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG p.22

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles p.23

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du Code de l'environnement p.25

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité p.31

8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité p.32

9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) p.34

10. Table de concordance p.37

À qui s'adresse ce rapport ?

RAPPORT	PUBLIC CIBLE	CANAL DE COMMUNICATION	FRÉQUENCE D'ENVOI ET DE MISE À JOUR	CONTENU
Rapport ESG Covéa	Parties prenantes (clients, régulateurs, etc.)	Site internet de Covéa	Annuelle	Rapport social et financier de la société de gestion
Rapport ESG Covéa Finance	Groupe Covéa, Porteurs de parts, Régulateurs	Site internet de Covéa Finance	Annuelle	Présentation de notre politique ESG, rapports des politiques ESG, rapport environnemental
Rapport ESG des fonds	Groupe Covéa, Porteurs de parts, Régulateurs	Site internet de Covéa Finance	Annuelle	Points sur les spécificités ESG liées aux fonds concernés
Déclarations de performance extra-financière (DPEF, ex-rapport RSE) de Covéa et de ses marques	Grand Public (salariés, clients, etc.)	Sites internet de Covéa et des marques	Sites internet de Covéa et des marques	Performance extra-financière du groupe Covéa



Ghislaine Bailly

PRÉSIDENTE
DE COVÉA FINANCE

En 2022, Covéa Finance a continué de monter en puissance sur les enjeux extra-financiers.

Ce faisant, nous restons fidèles au principe d'équilibre des trois piliers (Environnement, Social et Gouvernance) ainsi qu'à notre mission d'être la Finance au service de l'Assurance. Ce rapport qui est la deuxième édition du format dit « Article 29 LEC » héritier du désormais célèbre « Article 173 » en témoigne et trace notre feuille de route.

Nous avons inscrit les thématiques extra-financières dans notre projet stratégique d'entreprise pluriannuel « Ambition 2026 ». Nous sommes également conscients qu'il ne suffit pas d'affirmer mais qu'il faut aussi rendre compte à travers de nombreux reportings qui présentent l'avantage d'offrir un cadre structurant. Nous avons décidé d'intégrer les aspects ESG dans les différentes composantes de la chaîne de valeur de notre entreprise (recherche, gestion, contrôle, juridique et reporting) afin de répondre au mieux au défi du développement durable qui aujourd'hui fait l'objet de plusieurs réglementations européennes et nationales. Nous allons ainsi continuer de progresser en la matière et améliorer nos processus de décision afin de mieux intégrer et mesurer l'impact de nos décisions.

De cette année 2022, nous retiendrons que nous avons accru fortement les moyens alloués aux enjeux. C'est ainsi que nous avons augmenté nos ressources et mobilisé des compétences tant internes qu'externes afin de structurer notre démarche.

Nous estimons que le cadre d'analyse des émetteurs dans lesquels nous investissons va continuer à être bouleversé. La prise en compte des composantes extra-financières des entreprises est de plus en plus indissociable de son pendant financier, bouleversant les facteurs à intégrer dans l'évaluation des entreprises et bouleversant leurs objectifs. La seule rentabilité ne doit plus être le but ultime des entreprises. Ainsi, l'année boursière 2022 nous a rappelé l'importance des risques comme celui lié à la réputation qui ne fait que croître dans la valorisation d'une entreprise. Ces mêmes entreprises auront bientôt l'obligation de publier un très grand nombre de données extra-financières - tant quantitatives que qualitatives - sur les trois composantes E, S et G. Cela donnera un éclairage nouveau et beaucoup plus profond sur leur modèle économique et leur stratégie. Il sera donc impératif pour un investisseur de les analyser et de les évaluer, afin d'en déterminer les risques et les opportunités pour les portefeuilles de nos clients.

L'INTÉGRATION DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX/SOCIÉTAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS LES PROCESSUS D'INVESTISSEMENT PASSE PAR PLUSIEURS DISPOSITIFS.



1. Privés, et également souverains pour l'appréciation ESG
2. CDP: Carbon Disclosure Project - Chapitre 4

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Contexte et évolutions réglementaires

Le 10 mars 2021 est une date clé marquant l'entrée en vigueur du double positionnement des produits financiers (catégorisation SFDR et classification AMF des fonds et mandats en ce qui concerne Covéa Finance). Ainsi les travaux entamés, courant 2020, ont abouti à positionner nos fonds (dont une grande partie sont des supports de contrats d'assurance vie en unités de compte) selon la catégorisation AMF (Autorité des marchés financiers) de prise en compte du degré de communication sur la durabilité. Parallèlement, nous avons classifié nos fonds et nos mandats selon le règlement européen SFDR (ou *Disclosure*) soit en produit dit « Article 8 » soit produit dit « Article 6 ».

Les produits financiers sont par défaut tous soumis à l'Article 6 qui forme les dispositions générales.

Les produits financiers sont donc désormais :

- soit simplement « Article 6 », sans prise en compte de caractéristiques de durabilité ;
- soit Article 6 + Article 8 (dits « Article 8 »), lorsqu'ils prouvent la durabilité. La notion de promotion est laissée à l'appréciation des gestionnaires et peut être faite par tout moyen ;
- soit Article 6 + Article 9 (dits « Article 9 »), lorsqu'ils se donnent des objectifs de durabilité.

Le classement SFDR des fonds de Covéa Finance est disponible en rubrique 9 du présent rapport, mais également sur le site internet de Covéa Finance.

Le règlement SFDR est l'élément central du reporting extra-financier à la fois pour les produits (fonds et mandats) et pour les entités (les rapports ESG des investisseurs eux-mêmes). Sa mise en œuvre sera progressive selon un calendrier sujet à des évolutions.

L'autre grand texte européen structurant est le règlement taxonomie qui a fait l'objet de nombreux débats notamment lors de l'inclusion du gaz et du nucléaire.

La taxonomie environnementale européenne revêt un caractère particulier pour un groupe d'assurance, puisqu'elle se manifeste de plusieurs façons.

Le groupe Covéa est principalement un assureur non-vie et exerce également une activité de gestion financière à travers Covéa Finance notamment pour son propre compte et le compte de ses clients de l'assurance vie.

Au titre de son métier d'assureur non-vie, le groupe Covéa est identifié comme « éligible » à la taxonomie, et à ce titre est soumis à une obligation spécifique de reporting. Pour l'assurance, le reporting taxonomie se traduit par la publication dans ses Déclarations de Performances Extra-Financières (DPEF) de deux indicateurs. Le premier est lié à l'identification d'éléments de durabilité au sein de ses contrats d'assurance non-vie. Le second est lié à l'activité d'investissement de l'assurance non-vie.

Au titre de son métier d'investisseur institutionnel, le groupe Covéa a délégué à Covéa Finance la gestion de ses mandats composant la majeure partie de son actif général. Covéa Finance gère également des fonds ouverts qui sont principalement commercialisés à travers les contrats d'assurance vie des réseaux du Groupe. Dans ce cadre, le règlement taxonomie exige la publication dans un premier temps du niveau d'éligibilité de ses investissements à la taxonomie et, dès 2024, du niveau d'alignement à cette dernière. Les indicateurs des portefeuilles ainsi publiés utiliseront les indicateurs sous-jacents des entreprises financées, elles-mêmes soumises à la taxonomie.

1.1.1. Groupes de travail de place

Covéa Finance contribue aux débats de place à travers sa participation aux travaux de l'AFG - dont elle est adhérente - mais aussi de France Assureurs - pour le compte du groupe Covéa sur certains aspects (ex. : groupes de travail ESG Climat), et le cas échéant de Paris Europlace.

Parmi les nombreux sujets abordés lors de groupes de travail ou de plénières, l'année 2022 a été particulièrement riche en nombre de réunions principalement pour partager une compréhension commune des différentes modalités d'application des réglementations européennes qui se déploient progressivement.

Le début de l'application de plusieurs réglementations européennes et nationales nécessitant des reportings nouveaux ou renforcés, a concentré les débats dans les groupes de travaux des fédérations professionnelles. Le premier sujet a porté sur les modalités d'applications de textes qui laissent une large part à l'interprétation, ce qui met les acteurs de la finance en risque réglementaire face à des accusations potentielles d'écoblanchiment.

Face à la multiplication des sujets, les fédérations professionnelles ont fonctionné sous forme d'ateliers en plus des réunions plénières de partage entre pairs. Nous pouvons noter par exemple notre participation aux ateliers sur les politiques, la notion de chaîne de valeur, le pétrole, le gaz et la biodiversité.

Les sujets principaux de mobilisation à enjeux importants ont été de répondre à des consultations notamment sur l'ambitieux projet de normes de reporting élaboré par l'EFRAG¹ tout au long de l'année avec une présentation officielle d'un premier jeu de normes au mois de novembre. À charge pour chaque établissement de s'organiser et de mettre en œuvre la production de ces nombreuses données dont beaucoup n'existent pas encore.

Les sujets traités ont été souvent orientés sur les thématiques climatiques comme le pétrole, le gaz et la neutralité carbone, mais aussi sur des thématiques générales comme la définition de l'investissement durable, ou très pratiques sur l'interprétation des textes pour rendre opérationnel les multiples supports de reporting à produire.

Les groupes de travail se sont également saisis de sujets qui disposent d'une moindre maturité ou d'un moindre consensus comme les enjeux de la biodiversité ou la notion d'impact.

Par ailleurs, nous avons contribué à la rédaction du guide de France Assureurs sur la neutralité carbone des portefeuilles. Sur le volet social, nous avons co-piloté l'étude et les recommandations sur le développement des produits financiers à dominante sociale dans le cadre de Paris Europlace.

En 2022, Covéa Finance a répondu à la consultation de l'EFRAG sur le caractère adéquat des exigences de reporting en matière d'économie circulaire et d'utilisation des

ressources. Il est primordial pour nous, en tant qu'investisseur, de pouvoir donner notre avis concernant la faisabilité et la pertinence des normes qui vont être imposées aux entreprises que nous détenons et dont nous nous servirons dans nos diverses appréciations ESG.

1.1.2. Enquêtes et questionnaires

Covéa Finance répond également aux enquêtes et questionnaires initiés par les fédérations professionnelles et par les régulateurs. À titre d'exemple, elle a répondu en 2022 aux questionnaires suivants :

- Commission Climat et Finance Durable (CCFD) de l'ACPR : sur les engagements climatiques ;
- AMF : relatifs à la documentation publiée par les conseillers en vote, aux méthodologies de calcul de température des portefeuilles, sur les engagements extra-financiers contractuels ou encore sur le suivi des engagements climatiques ;
- FFA (devenue France Assureurs au 1^{er} janvier 2022) : sur la finance durable ;
- Observatoire de la Finance Durable ;
- Association Française de la gestion financière (AFG) : concernant l'exercice de nos droits de vote et l'Investissement Responsable.

2022 ayant été une année très active en termes de montée en puissance de la législation et réglementation liée au reporting extra-financier, les questionnaires annuels récurrents ont été doublés de nombreux questionnaires spécifiques.

En ce qui concerne les questionnaires assurantiels, Covéa Finance a été contributrice sur son périmètre et les questionnaires ont été compilés et transmis au niveau groupe.

Chacun de ces exercices nous a permis d'affiner nos réflexions, en lien avec les pratiques de place, dans un objectif non seulement d'une plus grande transparence, mais aussi de façon très opérationnelle avec la volonté d'améliorer nos méthodologies d'analyse, dans une matière encore mouvante.

1.2. Démarche générale ESG et grands principes

1.2.1. Principes d'analyse ESG

En raison de son modèle de gestion fondé sur la collégialité, la transversalité, et la recherche de performance absolue plutôt que relative dans un cadre de risque maîtrisé (recherche du meilleur couple rendement - risque), Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG au travers de sa chaîne de valeur. Être responsable et comptable de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte.

1. EFRAG : *European Financial Reporting Advisory Group* - Groupe consultatif européen sur l'information financière.

Les grands principes encadrant la déclinaison de l'ESG dans sa politique ESG sont déterminés par le comité de direction de Covéa Finance en accord avec ses clients et avec ses actionnaires, prenant en compte :

- la recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes : cette recherche est systématique et s'exprime notamment dans l'exercice des droits de vote ;
- la prise en compte de manière équilibrée des trois piliers (E, S et G) de façon que l'un ne se fasse pas au détriment des autres, malgré des enjeux parfois contradictoires ;
- la notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG : un projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs d'entreprise à horizon 2026 pour la prise en compte équilibrée des différents critères ESG.

La stratégie d'investissement est définie dans le cadre de nos Perspectives Économiques et Financières, événement au cours

duquel Covéa Finance partage avec ses actionnaires, ses clients et ses partenaires, sa vision du monde et la stratégie d'investissement qui en découle (allocation d'actifs, choix sectoriels et géographiques, thématiques recherchées, etc.). L'intégration de l'ESG au processus d'investissement est directement liée à ce travail de fond, qui détermine univers investissable et univers d'investissement, à des degrés divers en fonction des portefeuilles concernés.

La matérialisation de l'intégration de l'analyse financière et extra-financière au processus de prise de décision d'investissement se traduit concrètement par la participation (physique mais également sur la base de travaux d'analyse) de nos analystes financiers et extra-financiers à des comités d'investissements et à plusieurs comités transverses thématiques, dont le comité matières premières et le comité banque.

1.2.2. Approche et périmètre d'analyse ESG

Tous les actifs gérés par Covéa Finance sont potentiellement éligibles à une prise en compte de critères ESG, qu'ils soient sous forme de mandats ou d'OPC.

	% dans les encours totaux	% de la classe d'actifs analysé	% encours analysés dans l'encours total
Actions	10,8 %	98,6 %	10,6 %
Obligataire Crédit	8,0 %	97,5 %	7,8 %
Souverain + quasi-États	65,7 %	100,0 %	65,7 %
Poches OPC (interne + externe)*	12,9 %	100,0 %	12,9 %
Non Coté	0,4 %	100,0 %	0,4 %
Non Éligible**	2,3 %	0,0 %	0,0 %
			97,4 %

* Au sein des portefeuilles.

** Dérivés et liquidités.

Notre approche est progressive et pragmatique, en lien avec un domaine extra-financier encore mouvant qui nécessite du temps et de la maturité ; nous cherchons avant tout à donner du sens et de la cohérence à cet exercice et accompagner les entreprises dans lesquelles nous investissons dans ces changements.

À noter que le filtre ESG peut s'avérer réhibitoire dans plusieurs cas :

- dans le cadre de l'application de la politique d'exclusion ;
- en application de certaines exigences réglementaires ;
- en application d'exigences liées à nos labels (ISR, Finansol, Relance, Greenfin) ;
- dans la gestion des fonds thématiques.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable). Par ailleurs, un critère de couverture est à respecter (supérieur à 90 % pour les titres catégorisés Investissement / grandes capitalisations / pays développés, et supérieur à 75 % pour les titres catégorisés Haut Rendement / petites et moyennes capitalisations / pays émergents).

Concernant nos fonds ISR, Covéa Flexible ISR et Covéa Actions Solidaires fonctionnent sur une approche « *best-in-universe* », de la même manière que nos fonds à thématique environnementale, Covéa Terra, Covéa Aqua, Covéa Aeris. Seul Covéa Solis adopte une approche « *best-effort* », le fonds privilégiant des sociétés impliquées dans la transition énergétique, cf. ci-dessous.

Comme indiqué dans son libellé, notre fonds Covéa Actions Solidaires investit également entre 5 et 20 % de son actif dans des investissements solidaires, cotés ou non.

Enfin, plus que jamais attentive aux enjeux de notre temps qui constituent autant d'opportunités d'investissement dans des secteurs en plein essor, Covéa Finance propose depuis 2018 une gamme de 4 fonds répondant à des préoccupations environnementales qui nous tiennent tous à cœur :

- le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- la gestion de la ressource « eau » ;
- la transition énergétique ;
- l'économie circulaire et les modes de production et de consommation responsables.



Covéa Aeris

Atténuer le changement climatique et améliorer la qualité de l'air.

Fonds investi sur des valeurs dont l'activité présente une faible intensité carbone ou ayant un impact favorable sur la qualité de l'air en raison de leur implication dans la réduction des polluants atmosphériques.



Covéa Aqua

Préserver l'eau et sa qualité.

Fonds investi sur des sociétés répondant aux enjeux de la maîtrise de la consommation et de la pollution de l'eau.



Covéa Solis

Accompagner la transition énergétique.

Fonds investi sur des sociétés potentiellement fortement émettrices de gaz à effet de serre capables de faire évoluer leur modèle économique afin d'engager une transition énergétique, par le recours à des énergies plus propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore la fourniture de services de mobilité durable.



Covéa Terra

Produire et consommer de façon responsable.

Fonds investi sur des sociétés en fonction de leur implication dans des actions favorables à l'environnement, notamment leur vision responsable de la chaîne alimentaire, du gaspillage, du retraitement des déchets et de l'économie circulaire.

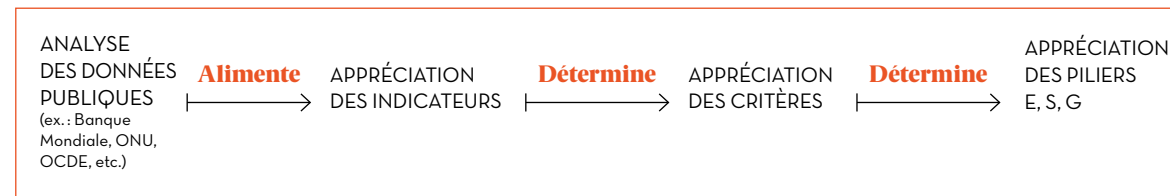
Analyse des émetteurs

Dans le cadre de sa démarche ESG, deux méthodologies internes d'appréciation des émetteurs ont été définies, portant sur les émetteurs souverains, d'une part, et sur les émetteurs privés, d'autre part.

Périmètre des émetteurs souverains et des quasi-États

(65,7 % des encours totaux au 30 décembre 2022)

Les appréciations des analystes sont essentiellement alimentées à partir de bases de données publiques (données de la Banque mondiale, Nations Unies, OCDE, etc.). Chaque pilier E, S et G est apprécié en fonction de l'analyse de critères, qui sont eux-mêmes déterminés sur la base d'indicateurs :



Ces différents critères sont évalués selon plusieurs pondérations :

Pondération des critères Environnementaux



Pondération des critères Gouvernance



Pondération des critères Sociaux



Au cours de la mise à jour 2022 du modèle d'appréciation ESG des émetteurs souverains, sur la base des données disponibles les plus récentes (84 % des indicateurs mis à jour par rapport à 2021), 62 pays ont été étudiés par les équipes d'analyse (contre 57 en 2021, 56 en 2020 et 54 en 2019) couvrant 100 % des obligations souveraines en portefeuille.

Les résultats obtenus en 2022 ont été croisés avec les obligations souveraines gérées par Covéa Finance (États/quasi-États) au 30 décembre 2022.

Cela nous a permis d'évaluer les risques extra-financiers auxquels les portefeuilles sont exposés par pays :

- Covéa Finance n'est pas exposée en obligations souveraines parmi les pays présentant des performances insuffisantes sur les trois piliers E, S et G comme l'Inde ou l'Arabie saoudite ;
- dans l'ensemble, le portefeuille d'actifs que nous gérons obtient des résultats égaux ou supérieurs à la moyenne mondiale ainsi qu'à la moyenne de chaque zone géographique, principalement du fait de son exposition à la France (79,5 % des encours souverains exposés à ce pays).

La note ESG globale de la France est restée stable cette année (0,83/1), la baisse de sa note sur les critères sociaux ayant été compensée par une amélioration de sa note en termes de gouvernance.

Attention toutefois, plusieurs limites inhérentes au système de notation quantitatif ont été identifiées, parmi lesquelles :

- système entièrement dépendant des hypothèses sous-jacentes ;
- système soumis aux effets de seuils et à l'évolution du périmètre de pays étudiés ;
- données annuelles ne permettant d'obtenir un positionnement que de manière retardée ;
- ne peut pas rendre compte de tous les aspects ESG d'un pays et de ses spécificités ;
- ne peut pas prendre en compte le risque politique ;
- ne peut pas prendre en compte les facteurs purement exogènes ;
- qualité et la disponibilité des données conditionnant la pertinence de l'évaluation (par exemple, la Grèce est couverte par 98 % de nos indicateurs en 2022, tandis que ce taux s'élève à 81 % pour la Nouvelle-Zélande) ;
- certains paramètres sont, par définition, difficilement observables et quantifiables (ex. : esclavage moderne).

Le cas des obligations dites « durables »

Depuis 2017, l'équipe Gestion taux investit dans les obligations dites « durables » destinées à financer un projet. Les obligations durables désignent, dans ce document, toutes les obligations émises pour financer un projet défini, à savoir : les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables.

1. Indicateur / source / appréciation modifié.e.s

À chaque investissement d'une nouvelle obligation identifiée comme « durable » par l'équipe Référentiel, l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière doit réaliser une notation initiale qui sert à vérifier le caractère « durable » de cette obligation. Cela a pour objectif d'analyser de façon critique les caractéristiques de l'émission et d'éviter un potentiel éco-blanchiment (« greenwashing ») des émetteurs.

Un contrôle annuel portant sur la qualité du reporting et l'allocation des financements est ensuite réalisé jusqu'à maturité par les analystes. Ainsi, le caractère « durable » peut être validé en année N puis invalidé en N+1.

Périmètre des émetteurs privés (20,4 % des encours totaux au 30 décembre 2022)

Notre système de notation ESG interne consiste en une analyse à la fois quantitative et qualitative. La politique ESG de Covéa Finance repose en premier lieu sur l'équilibre des trois piliers que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Pour chacun de ces piliers, Covéa Finance a déterminé des indicateurs qu'elle considère comme le socle commun à tous les émetteurs privés.

La consolidation de ces indicateurs permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des trois piliers E, S et G. La dégradation soudaine d'une appréciation déclenche l'envoi d'une alerte à la gestion, et peut éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre, mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Exemples de critères :

- Environnement : émissions de Gaz à Effet de Serre, volume de déchets générés, gestion du risque de stress hydrique, biodiversité, etc.
- Social et Sociétal : taux de rotation des effectifs, taux de féminisation des cadres/managers, fidélisation des collaborateurs, clauses ESG contraignantes dans la chaîne d'approvisionnement, etc.
- Gouvernance : transparence des politiques et rapports de rémunération, séparation des pouvoirs, indépendance du conseil, respect des droits des actionnaires minoritaires, durée des mandats, etc.

L'analyse qualitative s'ajoute aux critères quantitatifs pour les préciser et aborder des thématiques propres au secteur.

Les fiches d'analyse produites par les analystes reposent essentiellement sur :

- l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, rapport intégré, document de référence, rapport RSE ou DPEF, site internet...);
- les données relatives au climat fournies par notre prestataire;
- les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial;
- une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex. : controverses, tendances, pratiques...);

- tout rapport publié par des parties prenantes (Fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG);
- les données fournies par un prestataire externe spécialisé concernant les controverses des émetteurs privés, complétées d'une matrice de matérialité réalisée en interne.

Les fiches d'analyse ESG sont mises à jour tous les 2 ans (reconductibles).

En 2022, un nouveau modèle de notation ESG interne a été au cœur de nos réflexions. Puisque celui-ci sera alimenté par des données provenant de fournisseurs (cf. 2.2 Données et prestataires), une analyse comparative de la qualité de leurs données a été réalisée en amont de notre choix de prestataires. La sélection d'indicateurs pour chaque pilier E, S et G, ainsi que leur pondération selon les secteurs d'activité des entreprises, ont également été entamées. L'affinement et la finalisation de ce modèle, qui n'a pour autant pas vocation à entraîner l'abandon de l'analyse qualitative, aura lieu courant 2023.

Par ailleurs, l'analyse des controverses, élément essentiel pour appréhender la maîtrise des risques ESG par les émetteurs, a aussi fait l'objet d'un approfondissement supplémentaire au cours de l'année 2022.

Un outil de suivi des controverses a été mis en place au sein de Covéa Finance afin d'identifier les nouvelles controverses critiques qui concernent les valeurs présentes en portefeuille. Lorsqu'une controverse potentiellement critique est identifiée, l'équipe Analyse l'étudie, afin d'apprécier sa criticité et de maintenir le niveau de risque à « critique » ou de l'abaisser à « élevé ». Si l'analyste confirme le niveau de risque critique du prestataire, un gel immédiat des achats est instauré et un dialogue actionnarial est mis en place. Un comité des controverses critiques se réunit ensuite pour délibérer sur le cas identifié au regard des éléments réunis (matrice controverse, compte-rendu du dialogue actionnarial, comparaison sectorielle). La confirmation du risque critique conduit à une sortie du titre et à une exclusion de l'univers d'achat pour une durée de 12 mois. Si l'entreprise a mis en place des mesures correctives mais que le risque critique est tout de même confirmé, le comité peut décider d'un gel des nouveaux achats sans pour autant exclure le titre de l'univers d'investissement, avec un maintien de la position.

Périmètre des OPC (12,9 % des encours totaux au 30 décembre 2022)

Les OPC ont été intégrés en 2019 au périmètre des actifs éligibles à une analyse extra-financière suite à la finalisation de l'intégration des critères ESG au sein des questionnaires des sociétés de gestion de portefeuille (SGP).

Pour les OPC externes (2,1 % des encours au 30 décembre 2022), l'exercice de « transparence » (reconstitution ligne à ligne des fonds détenus dans un portefeuille) est techniquement difficilement réalisable. C'est pourquoi l'équipe de la Multigestion intègre l'ESG au travers de deux questionnaires (SGP et fonds) envoyés aux SGP externes.

Des améliorations avaient été apportées durant l'année 2021 tant aux questionnaires SGP qu'aux questionnaires de fonds dans le cadre des évolutions réglementaires et du positionnement de Covéa Finance en matière d'ESG :

- pour les questionnaires SGP, avec des questions complémentaires liées à la mise en place d'une politique spécifique en matière de durabilité, ainsi qu'à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité;
- pour le questionnaire de fonds, dans le même esprit, avec l'ajout de questions liées à la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement « Disclosure »), aux objectifs en termes d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement « Disclosure ») ainsi que sur la prise en compte du risque de durabilité dans le processus d'investissement.

Ces éléments sont bien entendu restés en vigueur durant l'année 2022.

Enfin, en 2022, le poids de nos fonds environnementaux au sein des Actions des fonds profilés a augmenté pour dépasser le seuil des 20 %, soit dans le détail :

- Covéa Profil Offensif : de 19,8 % au 31 décembre 2021 à 21,1 % au 31 décembre 2022
- Covéa Profil Dynamique : de 19,4 % à 21,4 %
- Covéa Profil Modéré : de 20,2 % à 23,1 %

Pour les OPC internes (10,8 % des encours au 31 décembre 2022) gérés par Covéa Finance, une analyse ESG est réalisée au travers de la « transparence », qui permet de reconstituer chaque ligne de fonds détenue et donc de réaliser des analyses ESG au niveau des émetteurs.

1.2.3. Indicateurs complémentaires

Rapports dédiés des fonds ouverts et labellisés

Des rapports ESG dédiés ont été formalisés pour les OPC ouverts de Covéa Finance dont l'encours au 30 décembre 2022 était supérieur à 500 M€, ainsi que pour les fonds à thématique environnementale. Quelques éléments clés de ces fonds sont repris dans les deux tableaux présentés ci-dessous.

Les fonds ISR ne font pas l'objet d'un rapport ESG dédié, mais d'un code de transparence ainsi que d'un rapport d'impact qui sont publiés de manière séparée. Nous indiquons toutefois les principaux éléments ci-dessous.

L'intégralité de ces rapports est disponible sur le site internet de Covéa Finance.

Fonds ouverts dont l'actif est supérieur à 500 M€

Fonds	Actif net au 31/12/2022	Poids dans les encours de Covéa Finance	Part des encours éligibles au calcul de l'intensité carbone	Intensité Carbone (teq.CO ₂ /M€ de chiffre d'affaires ou de PIB)
Covéa Actions Monde	625 811 050 €	0,77 %	93,4 %	224
Covéa Sécurité	2 755 972 991 €	3,41 %	0,0 %	Non significatif car < 10 % des encours sont inclus dans le périmètre de calcul de l'intensité carbone
Covéa Profil Modéré	757 525 332 €	0,94 %	2,6 %	
Covéa Profil Dynamique	580 271 374 €	0,72 %	0,0 %	
Covéa Multi-Europe	572 630 763 €	0,71 %	0,0 %	
Total	5 292 211 511 €	6,54 %		

Source : Covéa Finance.

Fonds à thématique environnementale

Fonds	Actif net au 31/12/2022	Poids dans les encours de Covéa Finance	Part des encours éligibles au calcul de l'intensité carbone	Intensité Carbone (teq.CO ₂ /M€ de chiffre d'affaires ou de PIB)
Covéa Terra	162 528 564 €	0,20 %	91,0 %	147
Covéa Aérés	151 275 645 €	0,19 %	90,2 %	53
Covéa Solis	151 014 010 €	0,19 %	88,2 %	342
Covéa Aqua	127 639 443 €	0,16 %	91,5 %	144
Total	592 457 662 €	0,73 %		

Source : Covéa Finance.

Pour information ces 4 fonds ont reçu le label ISR en 2022.

Fonds labellisés ISR au 30 décembre 2022

Fonds	Actif net au 31/12/2022	Poids dans les encours de Covéa Finance	Part des encours éligibles au calcul de l'intensité carbone	Intensité Carbone (teq.CO ₂ /M€ de chiffre d'affaires ou de PIB)
Covéa Flexible ISR	189 468 360 €	0,23 %	53,5 %	264
Covéa Actions Solidaires	48 260 060 €	0,06 %	82,2 %	198
Total	237 728 420 €	0,29 %		

Source : Covéa Finance.

Indicateurs relatifs aux investissements obligataires

Fonds	Actif net au 31/12/2022	Poids dans les encours de Covéa Finance	Actif net au 31/12/2022	Poids dans les encours de Covéa Finance au 31/12/2022
Obligations Vertes	1 976 543 161 €	2,44 %	2 576 719 946 €	2,50 %
Obligations Sociales	1 574 281 784 €	1,95 %	929 834 798 €	0,90 %
Obligations Durables	258 510 978 €	0,32 %	284 930 312 €	0,30 %
Obligations à performance ESG*	226 527 016 €	0,28 %	299 348 447 €	0,30 %
Total	4 035 862 939 €	4,99 %	4 090 833 503 €	4,00 %

* Définition : Les obligations à performance ESG présentent un rendement qui évolue durant la vie de l'obligation, par un mécanisme de coupons augmentés ou diminués (step-up coupon ou step-down coupon) selon la réussite d'un émetteur à atteindre des objectifs spécifiques de performance soit environnementaux, soit sociaux, soit de gouvernance ; elles ne servent pas à financer un projet précis. Le mécanisme doit inciter les sociétés à atteindre leurs objectifs afin de bénéficier d'une diminution de leur coût de financement.

Source : Covéa Finance.

Investissements Crédit auprès de Bailleurs Sociaux	Actif net au 31/12/2022	Poids dans les encours de Covéa Finance
Total	150 380 106 €	0,19 %

Source : Covéa Finance.

1.3. Adhésion à des chartes, codes et labels

Label ISR

À fin décembre 2022, Covéa Finance gère six fonds labellisés ISR :

- Covéa Flexible ISR : labellisé en 2019, il s'adapte aux différentes configurations de marché et permet une flexibilité totale entre actions et produits de taux ;
- Covéa Actions Solidaires : labellisé en 2018, le fonds soutient des initiatives sociales et solidaires ;
- Nos quatre fonds thématiques, Covéa Terra, Covéa Solis, Covéa Aqua et Covéa Aeris, labellisés au début de l'année 2022.

L'ambition essentielle du label ISR soutenue par les pouvoirs publics est de distinguer les fonds d'investissement investis auprès d'émetteurs dont la stratégie et les pratiques de

gestion répondent aux enjeux de développement durable. L'obtention de ce label vient reconnaître officiellement le caractère ISR des fonds, impliquant une réduction systématique et contraignante de l'univers d'investissement, au terme d'un processus d'audit strict effectué par un organisme certificateur indépendant.

Label Finansol

Notre fonds Covéa Actions Solidaires a obtenu le label Finansol en 2021. Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il atteste véritablement du caractère solidaire d'un produit financier.

Le reporting annuel des produits labellisés Finansol sert, outre le renouvellement du label, à la consolidation des données sur l'épargne solidaire et sur les effets des mécanismes de partage et de financement. Ces données sont donc au cœur des productions de l'Observatoire de la Finance à impact social.

Label Relance

Covéa Finance, soucieuse de participer à la reprise économique française, gère également deux fonds détenant le label Relance :

- Covéa Renouveau France, dont la stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner des entreprises basées en France et/ou négociées sur le marché français de tous secteurs qui participent à la sécurisation et/ou à la souveraineté de l'économie française en privilégiant les investissements dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations ;
- Covéa Perspectives Entreprises, fonds généraliste axé sur la croissance des petites et moyennes capitalisations, majoritairement françaises.

Label Greenfin

En mars 2022, notre fonds Covéa Terra a également reçu le label Greenfin, du Ministère de la Transition Écologique, qui « garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles. » (Source : Ministère de la Transition Écologique).

Principes pour l'Investissement Responsable - PRI

Via le Groupe Covéa, Covéa Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable soutenus par les Nations Unies. La société a rejoint en 2020 le réseau international d'investisseurs institutionnels engagé à inclure les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif.

En adhérant aux PRI, le Groupe s'engage sur 6 grands principes :

- prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires ;
- demander aux entités dans lesquelles il investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;

- favoriser l'acceptation et l'application des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des principes ;
- rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des principes.

CDP (Carbon Disclosure Project)

Notre société de gestion est chaque année partie prenante des actions collectives du CDP¹, par le biais desquelles nous appelons de nombreuses entreprises que nous détenons à améliorer leur transparence. Ces échanges peuvent concerner non seulement le climat, mais aussi l'eau et la déforestation. La récolte des données alimente la base de données du CDP, qui nous permet par ailleurs d'approfondir nos connaissances et notre suivi des risques liés au changement climatique et des risques liés à la biodiversité, et nourrissent nos travaux à destination des gérants.

Coalition pour une Transition Juste

En juillet 2021, Covéa Finance a rejoint la Coalition pour une Transition Juste. Il s'agit d'une plateforme collaborative lancée par *Finance for Tomorrow* (qui devient l'Institut de la finance durable en 2023), qui réunit des gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français, avec pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable vers des économies bas-carbone.

Adhérer à cette coalition répond en effet à notre volonté de participer à la transition vers une économie durable tout en maîtrisant l'impact social qui peut s'avérer négatif. Dans ce cadre, les analystes de Covéa Finance sont partie prenante de groupes de travail sectoriels. Le but est de réaliser, dans un premier temps, un état des lieux de l'avancement des sociétés privées sur le concept de transition juste. Afin de répondre collectivement à ce défi, Covéa Finance a, à travers une première campagne d'engagement, réalisé des dialogues actionnariaux avec des entreprises du secteur de l'énergie. En effet, le concept de transition juste est particulièrement applicable à ce secteur, de par l'ampleur des défis induits par la transition Net Zéro et le rôle qu'a le secteur dans la fourniture d'une énergie abordable.

1. Carbon Disclosure Project (CDP) est une organisation à but non lucratif qui publie les données d'impact environnemental des plus grandes entreprises.

2. Moyens internes déployés par l'entité

2.1. Moyens humains et financiers

Covéa Finance mobilise des moyens humains pour accompagner la prise en compte des critères ESG dans les processus d'investissement. À fin 2022, le poids moyen des ETP (équivalents temps plein) consacrés à la durabilité est de 10, 8 collaborateurs, soit 5, 88 % des effectifs de Covéa Finance.

Les équipes d'Analyse Financière et Extra-Financière ont été fusionnées fin 2020, et comptent fin 2022 12 collaborateurs afin de donner toute sa place à l'analyse extra-financière dans la sélection et la valorisation des titres.

Enfin, les objectifs de la société de gestion restent inchangés en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes (cf. Loi Rixain), organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, ainsi que les résultats obtenus. Ces éléments se trouvent dans le rapport d'activité de la société de gestion, mais aussi dans notre [charte RSE](#), publiée sur le site internet de Covéa Finance.

Les dépenses complémentaires (hors masse salariale, locaux, postes de travail...) portent sur 388 K€ au 31 décembre 2022, soit 0,00048 % de la totalité de notre encours sous gestion et 0,41 % de nos frais généraux.

2.2. Données et prestataires

Le sujet des données est devenu au fil des années une préoccupation majeure pour les investisseurs qui se doivent de bâtir leur stratégie d'investissement et leurs décisions à partir d'informations stables et fiables. Face à l'afflux de données, les chiffres publiés doivent conserver un sens, et une approche critique dans l'utilisation des données externes est privilégiée.

Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne.

Nos relations avec nos prestataires font l'objet de points réguliers tout au long de l'année. Nous effectuons également une veille y compris auprès de prestataires dont nous n'utilisons pas les services.

Prestataires	Données fournies	Domaine d'expertise
	Recommandations de vote et analyse	Analyse des résolutions en Assemblées Générales (au regard des exigences de notre politique de vote)
	Notation ESG des émetteurs	Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays
ISS & ISS ESG	Données sectorielles	Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans notre politique d'exclusion
	Expertise climat	Intensité et empreinte carbone, Taxonomie
	Données sur les controverses	Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses
	Données charbon	Expertise charbon
CDP (Carbone Disclosure Project)	Réponse des émetteurs aux questionnaires « carbon », « water » et « forest »	Expertise environnementale
Urgewald (ONG)	Global Coal Exit List (GLEL)	Expertise charbon
	Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)	Expertise pétrole et gaz non conventionnels
Vigéo	Données sur les controverses	Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses

Covéa Finance demande par ailleurs à ses prestataires de lui fournir le détail entre éléments publiés et éléments estimés. Notre principal prestataire, ISS, nous indique la répartition suivante, pour ce qui concerne les éléments fournis, entre ce qui est reporté, c'est-à-dire qui provient des émetteurs, et ce qui est estimé par ses équipes :

	Données publiées	Données estimées
Notation ESG des émetteurs	≥ 85 %	<15 %
Armes controversées	100 %	0 %
Exclusions normatives	100 %	0 %
Activités liées au tabac	7 %	93 %
Activités liées aux jeux d'argent	24 %	76 %
Données sur les énergies fossiles	30 %	70 %
Taxonomie européenne	0 %	100 %
Données climatiques	20 %	80 %
Impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)	<10 %	>90 %

Source : ISS.

En 2022, Covéa Finance a entamé un chantier d'envergure visant à récupérer la pleine maîtrise de la notation extra-financière des émetteurs privés et limiter le recours aux estimations et notations des fournisseurs de données ESG externes. Cette volonté de gagner en indépendance vis-à-vis de ces fournisseurs part du constat d'une absence de méthodologie standard au niveau des fournisseurs de notation ESG, qui aboutit à des résultats et des positionnements qui peuvent varier, pour une même entreprise, d'un extrême à un autre.

Cette absence de cohérence des approches et ses conséquences potentielles pour les sociétés de gestion d'actifs, au regard du renforcement de la réglementation autour de la justification du positionnement des fonds en termes de notation extra-financière, nous a convaincu de la nécessité du développement d'une méthodologie de notation

ESG propriétaire, nous permettant de couvrir une large partie des émetteurs privés.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé par Covéa Finance sur l'été 2022 auprès d'un large panel de fournisseurs de données ESG, visant à récupérer et alimenter notre système d'information en données extra-financières brutes afin de pouvoir calculer sur la base d'un modèle interne les notations extra-financières des émetteurs.

Ce choix permettra à Covéa Finance de garantir une totale transparence des données sous-jacentes aux notations des émetteurs, et de ne pas dépendre de notations parfois nébuleuses de fournisseurs externes. Cela permettra également à Covéa Finance de renforcer le contrôle de ses fournisseurs sur des éléments de qualité de cette donnée brute.

2.3. Renforcement des moyens

En 2022, Covéa Finance a accompagné ses collaborateurs ainsi que sa direction dans l'appropriation des enjeux ESG. La direction et l'ensemble des équipes concernées par le sujet ont ainsi été inscrits à des formations pour l'obtention de la nouvelle certification AMF Finance Durable. Cette démarche illustre la volonté de Covéa Finance d'offrir à ses collaborateurs un socle de connaissance commun sur le sujet, propice à l'échange, à l'émulation et à l'intégration renforcée de ces problématiques à tous les niveaux de notre société. À fin 2022, 74 personnes ont pu bénéficier de cette formation se clôturant par une certification en présentiel, soit 50 % du comité de direction, 39 % des effectifs de la société, dont plus de 72 % des effectifs des équipes de gestion. À la fin d'année, 28 % des effectifs de Covéa Finance, dont plus de 55 % des effectifs des équipes de gestion ont obtenu leur certification AMF Finance Durable. Cette démarche se poursuivra en 2023.

Afin d'accompagner sa montée en maturité sur les thématiques gravitant autour de la Finance Durable, Covéa Finance a également lancé à partir du deuxième trimestre 2022 un projet clef dans le cadre de ses Ambitions 2026. Ce projet, prenant fin en 2023, repose sur 4 chantiers : Données extra-financières, transformation des processus de gestion, adaptation de la gamme et intégration des évolutions réglementaires (SFDR, LEC, etc.).

Ce projet s'inscrit lui aussi dans la démarche de Covéa Finance pour faciliter l'appropriation des problématiques ESG sur l'ensemble de la chaîne de valeur de notre société de gestion.

Plus spécifiquement, au niveau de l'équipe d'analyse financière et extra-financière, de nouveaux collaborateurs certifiés CESGA, certification d'analyse ESG délivrée par la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), ont intégré l'équipe d'analyse en apportant leur connaissance et leur recul sur les enjeux extra-financiers. Covéa Finance accompagne également les collaborateurs de l'équipe dans leur certification CFA ESG (*Chartered Financial Analyst*) pour le renforcement de leur positionnement sur le domaine ESG. À la fin de l'année, deux des membres de l'équipe ont finalisé avec succès ce processus de certification. Une démarche qui perdurera en 2023 avec en cible la certification de la quasi-totalité des membres de l'équipe à horizon 2024.

Ce renforcement du socle des compétences se traduira également dans le cadre de notre Université Interne « CofiCampus », dans laquelle sera exposé et rappelé le positionnement de l'analyse intégrant des critères extra-financiers dans le processus de gestion de Covéa Finance. Le module dédié aux fonctions de Recherche sera dans ce cadre produit en 2023. Il s'agit notamment de pérenniser la progression de notre processus d'intégration de la Recherche aux décisions d'investissement.

3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Les instances de gouvernance de Covéa Finance se réunissent à fréquence régulière pour superviser la stratégie de Covéa Finance notamment en matière de mise en œuvre des attentes de nos clients et de la politique ESG.

Covéa Finance rend compte et mène des réflexions sur les enjeux ESG avec son principal client et actionnaire, le groupe Covéa, de plusieurs manières : à travers la participation directe à des comités groupes existants (comité RSE et comité de coordination financière notamment) et des instances intragroupes spécifiques créées pour l'occasion, comme la « réunion de coordination et d'information ESG - vision investissement ».

3.1. Connaissance, expérience et dispositif de supervision

Le cadre réglementaire étant mouvant, les membres du comité de direction sont alimentés par les Directions Veille Stratégique et Conformité qui partagent avec eux les avancées du cadre législatif et réglementaire ainsi que des contenus pédagogiques. Ils consolident donc en permanence leur maîtrise des enjeux extra-financiers.

Au sein de Covéa, la « réunion de coordination et d'information ESG - vision investissement » créée en mars 2016 s'est réunie régulièrement au cours de l'année 2022. Ce groupe de travail comprend toutes les parties prenantes du groupe Covéa concernées par la publication du Rapport ESG du Groupe. Il s'agit d'un exercice de coordination, de partage et de pédagogie sur les sujets extra-financiers.

Un dispositif de contrôle de second niveau réalisé par l'équipe de contrôle interne de Covéa Finance sur le périmètre extra-financier a été mis en place pour répondre aux principaux objectifs suivants :

- contrôler et assurer la maîtrise des risques opérationnels concernant la prise en compte des critères extra-financier ;
- établir toute mesure pour minimiser les conséquences attachées au non-respect de ses obligations professionnelles ;
- veiller au respect des politiques en lien avec l'ESG et des procédures associées ;

- s'assurer du respect des stratégies de gestion comprenant les critères ESG et de la cohérence des décisions d'investissement et désinvestissement ;
- prendre en compte la cartographie de l'ensemble des risques extra-financiers (non-conformité et risques opérationnels) partagée avec les lignes métier, en qualifiant les risques (probabilité d'occurrence, évaluation de l'impact) et en identifiant les contrôles associés aux risques ;
- assurer l'amélioration continue des procédures, recommandations, actions de correction et suivi de la mise en œuvre.

Le Contrôle Interne de Covéa Finance réalise en toute autonomie ses travaux de contrôle de second niveau. Chacun de ses contrôles est formalisé et documenté avec une fiche de synthèse détaillée.

En cas d'anomalie constatée lors d'un des contrôles, le Contrôle Interne avertit par courriel les opérationnels concernés, ainsi que leur hiérarchie, en préconisant des actions correctives afin que celles-ci puissent être mises en œuvre immédiatement. Le Contrôle Interne suit l'état d'avancement de la résolution de l'anomalie. Par ailleurs, la Conformité intervient dans le cadre de ses fonctions de conseil et d'assistance sur tout le volet réglementaire et la formalisation des procédures. La Conformité contrôle aussi la production de certains documents notamment si ceux-ci sont soumis à un cadre réglementaire complexe et un risque aigu de non-conformité.

3.2. Liens avec la politique de rémunération et le règlement interne du Conseil d'administration ou de surveillance

Covéa Finance ne dispose pas d'un règlement intérieur pour son conseil de surveillance.

S'agissant de l'intégration des risques de durabilité au sein des politiques (notamment de rémunération), ce point est traité ci-après en chapitre 8.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

4.1. Politique de vote et d'engagement actionnarial

4.1.1. Politique de vote

La politique est disponible sur le site internet de Covéa Finance.

Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

Posséder une action donne généralement le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'Assemblée Générale (ci-après « AG ») est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi l'AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Covéa Finance exerce le droit de vote de ses clients en application de sa politique d'engagement actionnarial.

Nous avons décidé pour l'exercice 2022 d'étendre significativement notre périmètre de vote :

- en votant sur 94,67% du périmètre de nos fonds à thématique environnementale, et de nos fonds labellisés ISR ;
- en votant sur 99,75% des entreprises dont nous détenons au moins 0,5% du capital ;

- en étendant notre périmètre de vote à d'autres pays en complément des pays de l'Union Européenne dont la liste est tenue en interne ;
- soit au total un périmètre qui représente environ 93,32% des encours détenus en Actions au 31 décembre 2021 dans les portefeuilles de nos organismes de placement collectif et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'Assemblée Générale.

Cela correspond à une participation au vote de 348 AG, pour un total de 5956 résolutions votées. Covéa Finance n'a par ailleurs déposé aucune résolution.

Un vote négatif a été exercé pour 273 résolutions. Un vote négatif correspond à un vote d'opposition, c'est-à-dire à un vote CONTRE une résolution agréée par le conseil d'administration, mais aussi à un vote POUR une résolution non agréée par le conseil.

Les votes négatifs ont essentiellement été exercés pour des résolutions ayant trait aux sujets suivants :

- la rémunération des dirigeants, par exemple les indemnités de départ déguisées en cas de départ volontaire d'un dirigeant, les indemnités de non-concurrence en cas de départ en retraite, le manque de transparence sur les éléments variables composant la rémunération, etc. ;
- des autorisations d'opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA ;
- la nomination de membres du conseil d'administration ou de surveillance notamment lorsque les taux d'indépendance du conseil ne sont pas jugés satisfaisants.

Pour la première fois, nous avons calculé cette année la proportion de nos votes ayant concerné des résolutions portant sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

		% sur le total de votes réalisés
Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	29	0,63 %
Nombre de votes sur les enjeux sociaux	82	1,78 %
Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	578	12,58 %
Nombre de votes portant à la fois sur le E et le S	25	0,54 %
Nombre de votes portant à la fois sur le S et le G	1	0,02 %
Total des votes sur les enjeux ESG sur l'ensemble des résolutions votées en assemblées générales	715	15,56 %

Pour les votes sur les enjeux de qualité de gouvernance, nous avons retenu les votes :

- en lien avec l'Audit des comptes ;
- en lien avec la politique de rémunération ;
- en lien avec la composition du Conseil d'Administration ;
- en lien avec les dispositifs anti - OPA ;
- en lien avec les pratiques de gouvernance de l'entreprise.

Ce sont en effet des aspects que nous regardons pour évaluer la qualité de la gouvernance lors de la rédaction d'une analyse ESG. Nous avons considéré que les autres types de résolutions relevaient plutôt des affaires courantes d'une entreprise, et n'étaient ainsi pas réellement en lien avec la qualité de sa gouvernance au sens ESG du terme.

Le rapport des votes plus détaillé est disponible sur le site internet de [Covéa Finance](#).

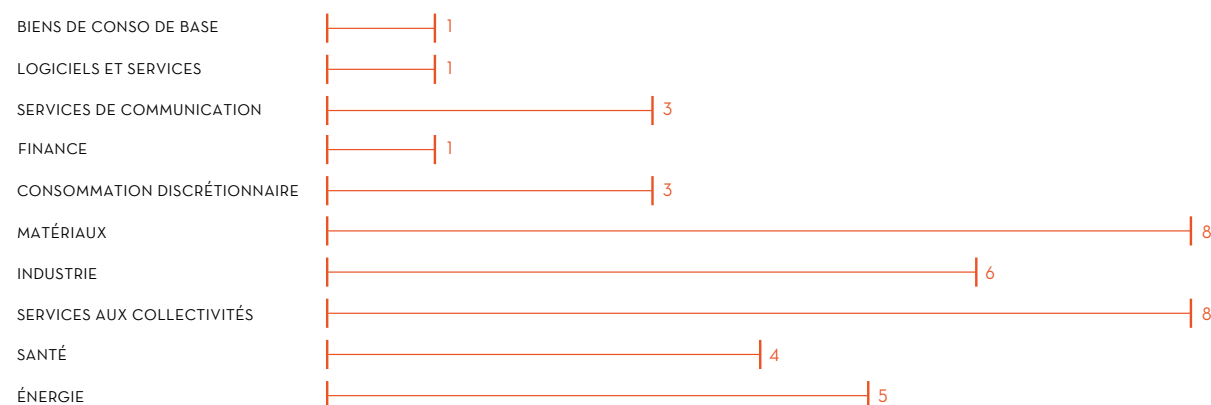
4.1.2. Politique d'engagement actionnarial

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d'une transparence accrue.

Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

En 2022, en plus des échanges réguliers entre nos gérants et les entreprises, l'équipe d'analyse a formalisé 40 dialogues actionnariaux pour accompagner les entreprises vers des pratiques plus responsables (cela correspond à 5,8% des émetteurs privés en portefeuille (en nombre) à fin 2022).

Secteur des entreprises rencontrées



En parallèle, des campagnes de dialogues visant plusieurs sociétés à la fois ont également été menées :

• **Campagne sur l'importance d'un reporting riche et transparent, et ciblée sur nos fonds ISR et thématiques**

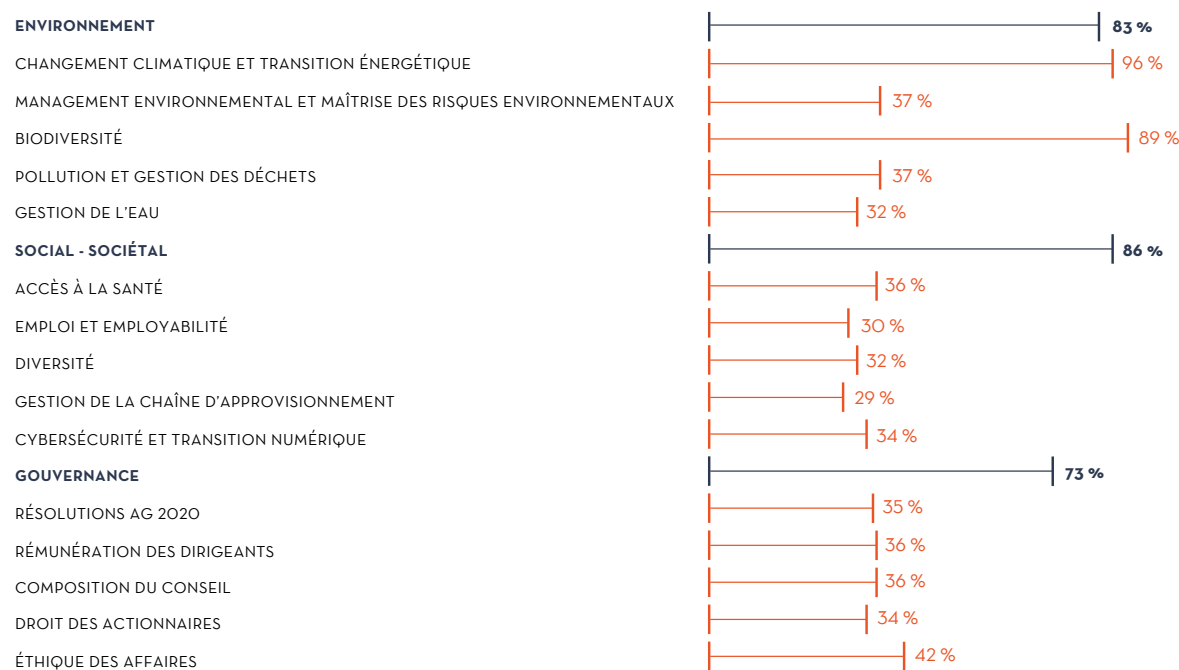
Contenu : demande de davantage de transparence et de communication sur l'adhésion de la société au Global Compact des Nations Unies, l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'intégration des 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne, la mention de standards du GRI (Global Reporting Initiative), des SBT (Science Based Targets) ou encore des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Sociétés ciblées : les sociétés identifiées par notre équipe d'analyse comme les moins transparentes parmi celles figurant dans nos fonds labellisés ISR, nos 4 fonds à thématique environnementale ainsi que le fonds Perspectives Entreprises. En 2022, 35 sociétés ont fait l'objet de cette campagne.

Bilan des campagnes

En 2021, les thématiques abordées avaient été largement concentrées sur l'environnement, dans un contexte de fortes attentes en termes de taxonomie notamment. Les thématiques environnementales avaient concerné 82 % des échanges, tandis que les éléments sociaux et de gouvernance représentaient respectivement 60 % et 56 % des thématiques abordées (le total étant logiquement supérieur à 100).

Thématiques abordées en 2022 (décomposition des sous-thématiques abordées en % du total par pilier)



Sources : ISS, Covéa Finance

• **Participation à la Carbon Disclosure Campaign (CDP)**

Covéa Finance est chaque année partie prenante de dialogues actionnariaux organisés par le CDP qui peuvent concerner non seulement le Climat, mais aussi l'Eau et la Déforestation. Ces échanges avec les entreprises nous permettent par ailleurs d'approfondir nos connaissances et notre suivi des risques liés au changement climatique et des risques liés à la biodiversité, et nourrissent nos travaux à destination des gérants. En 2022, 85 courriers ont été envoyés.

• **Envoi de notre questionnaire standard**

En 2022, Covéa Finance a contacté plus de 300 sociétés les invitant à répondre à un questionnaire standard au sujet de problématiques financières et extra-financières. Une analyse des réponses à ces questionnaires permet d'évaluer l'impact des aspects extra-financiers au sein des stratégies selon les secteurs et les zones géographiques.

En 2022, la répartition des thématiques abordées a été plus équilibrée (83 % de thématiques environnementales, 86 % de thématiques sociales, 73 % de thématiques liées à la gouvernance), reflétant ainsi mieux notre attachement historique à l'équilibre entre les trois piliers E, S et G.

4.2. Politique d'exclusion

Cette politique est disponible sur le site internet de Covéa Finance.

Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

L'exclusion vise les titres émis par l'entreprise, indépendamment des autres entreprises du groupe d'appartenance (société mère, filiales).

Covéa Finance s'engage à respecter sa politique d'exclusion pour tous ses OPC et d'y intégrer celle des mandats, pour tout investissement direct en action ou en obligation.

Afin de garantir l'application de cette politique, Covéa Finance s'appuie sur un mode opératoire qui repose sur :

- l'identification des entreprises exposées à l'un des secteurs exclus, avec le recours à un prestataire spécialisé ;
- le blocage des ordres d'achat sur les éventuels titres concernés dans notre Système d'Information ;
- un contrôle périodique des portefeuilles et une révision trimestrielle de la liste des titres exclus.

De manière plus générale, le dialogue actionnarial est privilégié avec les entreprises, plutôt que l'exclusion, comme axe de promotion de pratiques plus responsables dans une démarche constructive d'accompagnement.

Pour rappel, cette politique d'exclusion se décline en :

- exclusions normatives (armes à sous-munitions, mines anti-personnel, armes biologiques, armes chimiques) ;
- exclusions sectorielles (tabac, jeux d'argent et de paris) ;
- exclusions en lien avec la thématique des énergies fossiles (charbon thermique, pétrole et gaz non conventionnels).

Concernant plus particulièrement le charbon thermique :

Un échéancier produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon 2040 et de piloter notre stratégie de désengagement qui permettra une sortie effective du charbon thermique de Covéa Finance à horizon 2040. La politique d'exclusion sur la partie charbon vise le charbon thermique - mais lorsque l'information n'est pas disponible, la distinction n'est pas réalisée et les exclusions concernent donc potentiellement le charbon sidérurgique (pour les extracteurs principalement).

Rappel des grandes étapes de l'exclusion du charbon thermique à Covéa Finance :

- en 2018, vente de tous les titres présents sur la liste des 120 développeurs de la GCEL (Global Coal Exit List) pour environ 11 M€ ;
- en 2019, formalisation d'une rubrique « charbon » dans notre politique d'exclusion ;
- en 2020, lors de la révision annuelle de nos politiques dont la politique d'exclusion, renforcement de notre politique sur le charbon en introduisant des seuils en absolu ainsi qu'un tableau de sortie jusqu'en 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour les pays hors ODCE.

En 2022, deux cessions ont eu lieu :

- Grupo Mexico SAB de CV pour 3,2 M€, sortie par anticipation ;
- Air Products and Chemicals Inc pour un total d'environ 30,6 M€.

Au 30 décembre 2022, les investissements en ligne directe de Covéa Finance dans le domaine du charbon thermique s'élevaient à 336,8 millions d'euros (vs 215 millions en 2021), soit 0,42 % de la totalité de ses encours gérés (vs 0,21 % en 2021). Ces 336,8 millions se répartissent comme suit :

- 83,3 M€ dans nos OPC, 253,5 M€ dans nos mandats ;
- 169,4 M€ en actions, 167,4 M€ en obligations ;
- Ils concernent 11 valeurs dont 3 sur la zone Amérique, 2 en Asie et 6 en Europe.

Par ailleurs, cette politique d'exclusion a été élargie en 2022 aux activités en lien avec le pétrole et le gaz non conventionnels, selon un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030. Par « non conventionnels », il est entendu les activités de production (selon certains seuils détaillés dans la politique d'exclusion) liées au pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de sables bitumineux, au méthane houiller et au pétrole extra-lourd.

4.3. Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG

La politique liée aux risques de durabilité et à l'ESG est disponible sur le site internet de Covéa Finance.

Au cours de l'exercice 2022, sur le périmètre des émetteurs de titres privés, 47 études ESG internes ont été réalisées. Ces analyses portent de manière approfondie sur les trois piliers E, S et G (cf. 1.2.2. Approche et périmètre d'analyse ESG, périmètre des émetteurs privés). En complément de ces études, nous avons passé en revue les controverses sur 249 valeurs.

Par ailleurs, des notations spécifiques sont effectuées pour nos quatre fonds à thématique environnementale, de façon à

apprécier les impacts environnementaux directs ou indirects de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds ainsi que les engagements pris et communiqués par l'entreprise. En plus des nouvelles notations découlant des besoins de la gestion, les notations existantes sont à mettre à jour tous les deux ans, conformément à notre mode opératoire. Pour les quatre fonds réunis, 190 notations ont été réalisées en 2022.

Des notations spécifiques sont également réalisées afin de vérifier le caractère « durable » d'une obligation et d'éviter un potentiel éco-blanchiment (« greenwashing ») des émetteurs. Enfin, 41 valeurs ont été couvertes en 2022 par un format adapté au référentiel du Label Greenfin, notamment de manière à évaluer le respect des critères d'exclusion ainsi que la part du chiffre d'affaires généré par des éco-activités.

Rapport environnemental

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le Parlement européen a adopté le 18 juin 2020 le règlement européen Taxonomie (UE 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à identifier les activités économiques durables au sein de l'Union européenne et à orienter les financements vers une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement.

La classification « Taxonomie » s'articule autour de six objectifs environnementaux que doivent poursuivre les activités économiques pour être considérées comme durables :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la protection et l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2022, seuls les deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique sont applicables. L'acte délégué sur l'article 8 du règlement

Taxonomie (UE 2021/2178) définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties. L'acte délégué Climat (UE 2021/2139) précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. Les critères techniques au regard des quatre autres objectifs environnementaux ne sont pas encore publiés.

Pour qu'une activité soit durable, elle doit remplir les critères suivants :

- être éligible, c'est-à-dire être explicitement mentionnée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ;
- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux précités ;
- ne causer aucun préjudice important à l'un des autres objectifs (Do No Significant Harm) ;
- être exercée dans le respect des garanties minimales ;
- être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Les textes prévoient un déploiement progressif des publications.

Dans l'état actuel des données publiées par les émetteurs, nos calculs donnent les résultats suivants :

	Total Covéa Finance	
	Ratio sur le chiffre d'affaires	
	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	
	Montant	%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	19 679 946 889 €	2,43 %
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	19 733 473 816 €	24,40 %
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	54 561 124 135 €	67,46 %
Part dans l'actif total des produits dérivés	22 017 198 €	0,03 %
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	4 279 705 709 €	5,29 %

Exposition aux combustibles fossiles

Au 30 décembre 2022, les sociétés impliquées dans l'exploration, la production, la transformation, le transport, le raffinage et la commercialisation des combustibles fossiles, selon notre prestataire ISS, représentent 1,68 MDE d'investissement en portefeuille, soit 10,25 % des actions ou obligations en direct de sociétés privées (16,4 MDE sous gestion). Voici la répartition des principaux secteurs concernés :

Secteurs	Poids
Services aux Collectivités	6,18 %
Énergie	3,10 %
Biens de consommation de base	0,72 %
Matériaux	0,20 %
Consommation discrétionnaire	0,05 %

Source : Covéa Finance, ISS.

D'autre part, l'exposition en ligne directe de Covéa Finance aux hydrocarbures non conventionnels est 517 M€ soit 0,64 % des encours totaux.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du Code de l'environnement

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique (Accord de Paris)

Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d'alignement, mais a amorcé une réflexion en interne et des travaux préliminaires sur ce sujet.

Deux nouveaux fournisseurs de données ESG ont été sélectionnés afin de pouvoir collecter davantage d'indicateurs ESG et améliorer le taux de couverture de ces indicateurs sur l'ensemble des émetteurs présents dans nos univers d'investissement. Pour ce faire, Covéa Finance a initié sur le premier semestre 2023 des travaux visant à construire une stratégie pragmatique en matière de lutte contre le réchauffement climatique, qui se décompose en 2 approches :

• **Étape 1 - approche sectorielle** - qui consiste à analyser et mesurer l'impact de chacun des émetteurs de nos univers d'investissement par rapport au réchauffement climatique pour identifier à la fois les secteurs les plus néfastes, et les plus vertueux utilisés dans les stratégies d'investissement des produits de Covéa Finance. L'objectif est de pouvoir, par secteur, initier un plan d'action permettant de cibler les émetteurs présents dans nos univers d'investissement et émetteurs en position, jouant un rôle favorable par rapport à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris dans le but de renforcer notre positionnement le cas échéant. L'idée étant de pouvoir prendre du recul concernant nos stratégies d'investissement actuelles en fonction des leviers sectoriels, et d'être en mesure d'engager une rotation des actifs maîtrisée, en douceur et toujours en lien avec nos convictions financières et extra-financières ;

• **Étape 2 - liste d'exclusion** – consistant, pour les émetteurs jugés les plus néfastes au sein de secteurs spécifiques, à être intégrés dans de nouvelles listes d'exclusion, applicables aux différents produits de Covéa Finance.

Calcul de données climatiques -

Avertissement

Les données ci-dessous, bien que provenant de sources externes sont à interpréter avec la plus grande précaution. En effet, leurs calculs se fondent sur des facteurs d'émission comprenant des marges d'incertitude ; en outre les émetteurs concernés peuvent être présents sur plusieurs secteurs, d'où un risque de manque d'homogénéité ; enfin le périmètre d'émission carbone scope 1,2 et 3 entraîne des effets de doubles voire multiples comptages.

L'AMF, dans son troisième rapport sur les approches extra-financières dans la gestion collective (décembre 2020), évoque en effet « de fortes limites méthodologiques » ainsi qu'une utilisation « dans un contexte scientifique reposant lui-même sur de nombreuses approximations ».

Enfin, ces informations de transparence ex post, réalisées sur une fréquence annuelle, ne doivent en aucun cas être considérées comme des promesses de notre part.

Description de la méthodologie

Covéa Finance fait appel au prestataire ISS pour l'évaluation de ses données climatiques. À partir d'une extraction de portefeuille, ISS génère des rapports d'impact climatique du portefeuille. Pour obtenir les mesures de données carbone, ISS collecte dans un premier temps les données climatiques des entreprises quand celles-ci sont disponibles : soit directement reportées par l'entreprise dans le rapport ESG, soit reportées par Carbon Disclosure Project (CDP). ISS évalue ensuite la fiabilité des données et les rejette si elles ne sont pas fiables.

Lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, ISS applique un modèle spécifique pour chacun des 800 sous-secteurs. Selon les mesures financières ou opérationnelles pertinentes du secteur de l'entreprise, ISS modélise les données carbonées. Le prestataire réalise ensuite un test de contrôle sur ses propres modèles afin d'assurer la fiabilité de ses modèles.

Formules de calcul

	Intensité carbone des entreprises Actions et Obligations privées	Intensité carbone État Obligations souveraines
Formule	$\sum_i \frac{\text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille}}{n} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur } i}$	$\sum_i \frac{\text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille}}{n} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{PIB de l'émetteur } i}$
Explications	Émissions de gaz à effet de serre (« GES ») rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise (tonnes c) pondérées par le poids de l'émetteur dans le portefeuille en termes de valorisation.	Émissions de GES territoriales et importées, rapportées au PIB (tonnes d'équivalent CO ₂ par M€ de PIB). Comprend les émissions domestiques, exportées et émissions importées.
	Émissions totales Actions et Obligations privées	Émissions financées Actions et Obligations privées
Formule	$\left(\sum_i \frac{\text{investissement}}{\text{valeur de marché du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions } i}{\text{taux de couverture}} \right)$	$\left(\sum_i \frac{\text{investissement}}{\text{valeur de marché du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions } i}{\text{Valeur d'entreprise de la société}} \right) \times 1000\,000$
Explications	Les émissions totales de CO ₂ représentent les émissions des émetteurs pondérées par leur poids en portefeuille.	Les émissions financées (eq. CO ₂ /M€ investi), « relative carbon footprint » représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M€ investi

Émissions carbone

La publication des émissions carbone est réalisée séparément entre les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et « Souverains » (poche Obligations souveraines) et non pas un résultat fusionné, car le dénominateur du calcul est différent – il s'agit du chiffre d'affaires pour les Entreprises et du PIB (périmètre courant) pour les Obligations souveraines. La comparaison des émissions carbone des portefeuilles concernés est réalisée avec des comparables boursiers publics (FTSE MTS Global) et privés (MSCI World pour la poche Actions et le Markit IBOXX Corporate Bonds pour la poche Obligations privées).

Empreinte carbone

Pour rappel, l'empreinte carbone d'un portefeuille (Actions ou Obligations privées) correspond à la somme du montant des investissements dans chaque émetteur rapporté au total du passif de la société et multiplié par les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et autres gaz à effet de serre de l'entreprise. Cet indicateur est soit publié en valeur absolue (tCO₂), soit rapporté à la valeur de marché du portefeuille (tCO₂ /M€ investi).

Le résultat global au 31 décembre 2022, pour nos investissements en Actions et Obligations privées, affiche une empreinte carbone de 1 236 895 tonnes équivalent CO₂ (scope 1 & 2) :

	Émission exposure - Données absolues (tonnes eq. CO ₂)		Émissions financées (= carbon footprint) - Données relatives (tonnes eq. CO ₂ /M€ investi)	Intensité carbone (= WACI - Weighted Average Carbon Intensity)
	Scopes 1 & 2	Scopes 1,2 & 3		
1. Obligations	663 325	5 332 448	103,15	174,48
Comparable boursier : Markit Iboxx Corp.	585 065	4 300 698	90,98	152,74
Écart vs benchmark	13,4 %	24,0 %	13,4 %	14,2 %
2. Actions	573 660	6 218 699	65,82	186,63
Comparable boursier : MSCI World	450 536	4 539 583	51,69	155,71
Écart vs benchmark	27,3 %	37,0 %	27,3 %	19,9 %
3. Actions + Obligations	1 236 985	11 551 147	81,67	181,47
Comparable (composite)*	1 028 683	8 814 154	67,92	154,49
Écart vs benchmark	20,2 %	31,1 %	20,2 %	17,5 %

* Reflétant les poids relatifs de nos investissements Actions et Obligations privées.

Source : ISS.

Pour rappel :

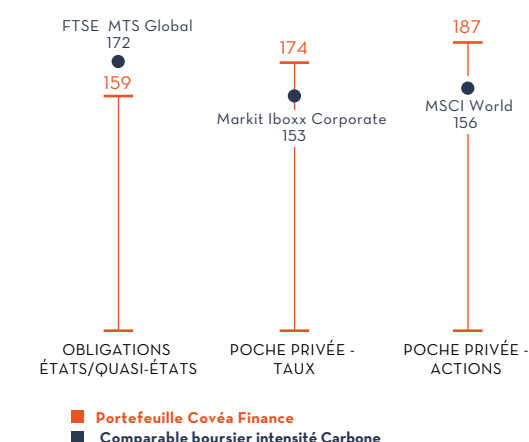
- le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, etc. ;
- le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit ;
- le scope 3 (cas particulier) : le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes, liées au cycle de vie du produit ou du service. On distingue :
 - le scope 3 « amont » : par exemple les émissions liées à l'extraction de matériaux, les émissions liées à la production des biens ou services achetés par l'entreprise ou encore les émissions liées au transport des salariés ;
 - le scope 3 « aval » : par exemple les émissions liées à la distribution et à l'utilisation du produit ou encore à sa fin de vie (recyclage ou mise en déchèterie) ; pour les institutions financières, il correspond essentiellement aux émissions de gaz à effet de serre de ses investissements et financements.

Nous ne présentons pas de calcul d'empreinte carbone des portefeuilles souverains, et lui préférons l'indicateur d'intensité carbone, jugé plus pertinent.

Intensité carbone

INTENSITÉ CARBONE PAR TYPE D'ÉMETTEUR ET COMPARAISON AVEC LE COMPARABLE BOURSIER

Intensité carbone du PIB par poche d'actifs (en tonnes eq. CO₂/M€ du PIB ou du CA, courants)



Il convient de souligner le changement de périmètre par rapport à l'exercice 2021 (intégration du quasi-état à la poche souveraine, et non plus aux crédits). L'intensité carbone des quasi-états étant structurellement inférieure à celle du crédit, l'intensité carbone de la poche crédit augmente mécaniquement. Au-delà de cet effet périmètre, nous notons l'effet d'allocation du portefeuille sur les secteurs les plus émissifs. En effet, parmi les secteurs d'activité, le secteur des services aux collectivités, des matériaux, de l'énergie et de l'industrie ont les plus fortes intensités carbone en scope 1 et 2.

1. Obligations souveraines

Le niveau d'intensité de la poche souveraine de Covéa Finance demeure inférieur de 8 % par rapport à l'indice FTSE MTS Global. Cet écart favorable pour le portefeuille de Covéa Finance s'explique principalement par la surexposition du portefeuille aux titres émis par l'État français. En effet, la France est l'un des pays européens dont les émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB sont les plus faibles du fait, notamment, de la prépondérance de l'énergie nucléaire, bas-carbone par nature, dans son mix énergétique.

2. Obligations privées

Pour la poche d'obligations privées, les secteurs les plus émissifs sont responsables de près de 89 % de l'intensité carbone (scope 1 + scope 2) contre 82 % chez le Markit Iboxx. Dans le portefeuille Covéa Finance, nous observons que les intensités carbone individuelles des quatre secteurs sont supérieures de 1% à celles du Markit Iboxx Corporate pour les services aux collectivités, matériaux et énergie.

Tableau 1 - Obligations Privées - Contribution en % de l'intensité carbone par secteur

	Poche Obligations privées – Covéa Finance		Markit Iboxx Corporate	
	% intensité totale	% portefeuille	% intensité totale	% portefeuille
Services aux collectivités	40 %	15 %	39 %	8 %
Matériaux	30 %	4 %	28 %	3 %
Énergie	13 %	7 %	10 %	4 %
Industries	6 %	14 %	5 %	8 %

Source : ISS, Covéa Finance.

3. Actions

Pour la poche actions, ces mêmes secteurs sont responsables de plus de 93 % de l'intensité carbone des scopes 1 et 2 contre 89 % chez le MSCI World. Le poids total de ces quatre secteurs représente 48 % du portefeuille Covéa Finance, alors qu'il n'en représente que 24 % chez le comparable. Cette surpondération s'explique en partie par notre choix stratégique d'une quasi-absence d'investissement dans les financières (assurances et banques). Ainsi, la surpondération des quatre secteurs explique la forte intensité carbone de la poche actions par rapport à son comparable boursier.

Tableau 2 - Actions - Contribution en % de l'intensité carbone par secteur

	Poche Actions – Covéa Finance		MSCI World	
	% intensité totale	% portefeuille	% intensité totale	% portefeuille
Matériaux	49 %	13 %	20 %	4 %
Services aux collectivités	28 %	7 %	40 %	3 %
Industries	10 %	24 %	9 %	11 %
Énergie	6 %	4 %	20 %	6 %

Source : ISS, Covéa Finance.

Détail des émissions carbone sur les poches actions et obligations privées

1. Actions

Tableau 3 - Données de rapport d'impact des portefeuilles actions sur le climat

	% données couvertes par l'analyse ISS	% des données modélisées par ISS	Émissions totales scopes 1 & 2 (tonnes éq. CO ₂)	Émissions scope 3 (tonnes éq. CO ₂)	Émissions financées scopes 1 & 2 (tonnes éq. CO ₂ /M€ investi)	Émissions financées scope 3 (tonnes éq. CO ₂ /M€ investi)	Intensité scopes 1 & 2 (tonnes éq. CO ₂ /M€ CA)	Intensité scope 3 (tonnes éq. CO ₂ /M€ CA)
Portefeuille Actions	99,80 %	4,6 %	4 773 692	32 593 880	66	647,7	186,6	1 207,5
Comparable MSCI World	99,7 %	7,4 %	5 839 944	52 094 109	52	469,2	155,7	1 197,3

Source : ISS, Covéa Finance.

2. Obligations privées

Tableau 4 - Données de rapport d'impact des portefeuilles sur le climat

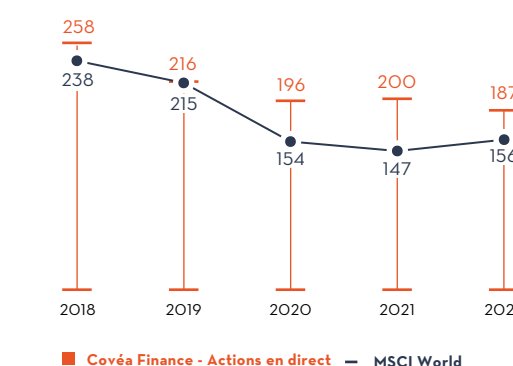
	% données couvertes par l'analyse ISS	% des données modélisées par ISS	Émissions totales scopes 1 & 2 (tonnes éq. CO ₂)	Émissions scope 3 (tonnes éq. CO ₂)	Émissions financées scopes 1 & 2 (tonnes éq. CO ₂ /M€ investi)	Émissions financées scope 3 (tonnes éq. CO ₂ /M€ investi)	Intensité scopes 1 & 2 (tonnes éq. CO ₂ /M€ CA)	Intensité scope 3 (tonnes éq. CO ₂ /M€ CA)
Portefeuille Obligations Privées	99,8 %	1,9 %	10 066 206	82 484 572	103,2	726,1	174,5	1 285,8
Comparable Markit Iboxx Corporate	95,2 %	2,3 %	5 889 222	51 784 053	91,0	577,8	152,7	973,2

Source : ISS, Covéa Finance.

Historique de l'intensité carbone des émetteurs privés sur 4 ans

Intensité carbone de la poche Actions

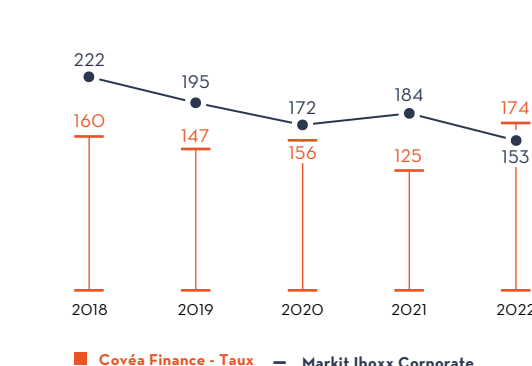
(en tonnes éq. CO₂/M€ du CA)



L'intensité du portefeuille actions de Covéa Finance ressort à 187 tonnes équivalent CO₂/M€ du CA soit une baisse de 27% depuis 2018. Les émissions sont supérieures de 19% au MSCI World. Cette sous-performance en termes d'intensité carbone de la poche Actions de Covéa Finance tient en partie au choix stratégique d'une quasi-absence d'investissement dans les sociétés financières, secteur en relatif faiblement émissif et représentant 14,2 % de l'indice MSCI World à la fin de l'année 2022.

Intensité carbone de la poche Obligations privées

(en tonnes éq. CO₂/M€ du CA)

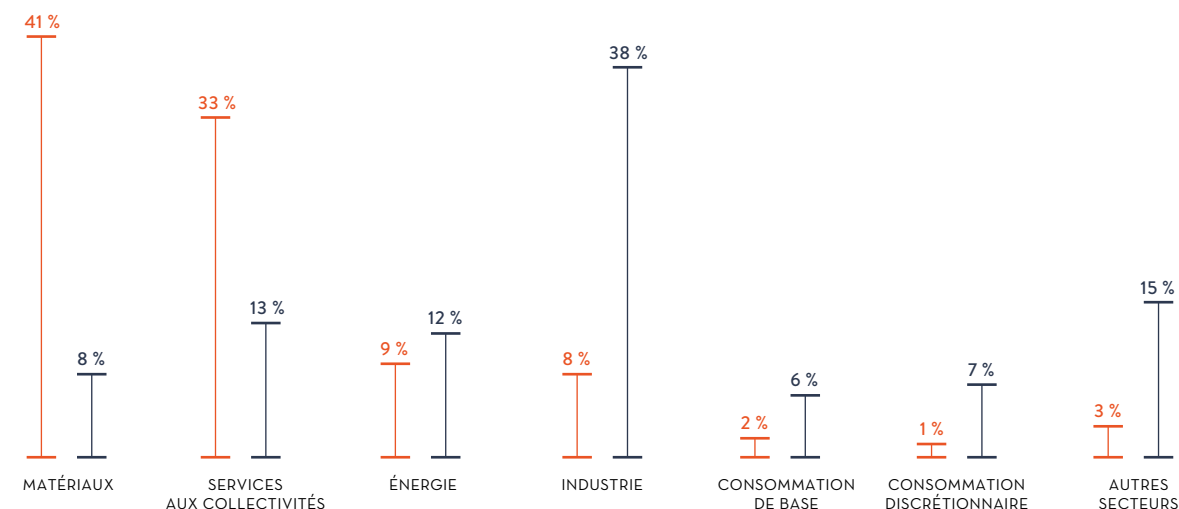


L'intensité du portefeuille d'obligations privées de Covéa Finance ressort à 174 tonnes équivalent CO₂/M€ du CA en 2022. Les émissions sont supérieures de 13% au Markit Iboxx Corporate.

Contribution sectorielle aux émissions

Les intensités carbone scope 1 et 2 ainsi que les intensités carbone scope 3 dans les portefeuilles actions et obligations privées sont réparties par secteur de la manière suivante :

Répartition sectorielle des intensités carbone des scopes 1, 2 et 3



Les « Matériaux et les Services » aux collectivités sont les secteurs les plus émissifs en scope 1 et 2 dans les portefeuilles. En ajoutant le scope 3 à la répartition ci-dessus, on voit l'effet des émissions en amont et en aval de la chaîne de production sur le secteur de l'industrie, qui ressort alors comme le plus émissif.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière des émetteurs

Le risque lié à la biodiversité fait partie de la notation ESG des émetteurs en portefeuille. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées. L'analyse régulière des controverses porte notamment sur les questions de pollution de zones naturelles ou sur la commercialisation de produits nocifs pour la biodiversité.

Conformément aux termes de la Convention de Rio de 1992 sur la Diversité Biologique, ces éléments seront désormais suivis et intégrés à notre méthodologie d'analyse et à notre « Due Diligence / guide du dialogue actionnarial - dialogue émetteurs ».

Objectif en matière de biodiversité

Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain. La mesure de l'impact des activités des émetteurs sur la biodiversité reste encore aujourd'hui une notion complexe pour laquelle plusieurs méthodologies de calcul sont proposées par les fournisseurs de données externes. Covéa Finance a souhaité s'orienter sur l'identification d'une méthodologie externe de mesure des risques de biodiversité, compréhensible et en ligne avec la convention sur la diversité biologique. Différentes méthodologies de calcul (GBS, BIM, Bioscope, etc.) sont aujourd'hui proposées sur un scope d'émetteurs variable en fonction des informations sous-jacentes nécessaires à leur utilisation, par rapport à l'univers d'investissement de Covéa Finance.

C'est donc dans ce cadre que Covéa Finance souhaite à partir de l'année 2023, initier un plan d'action visant à :

- (i) lister et décrire l'ensemble des approches méthodologiques actuellement présentes chez ses fournisseurs de données afin de pouvoir identifier celles correspondant le plus à la philosophie de Covéa Finance ;
- (ii) identifier les biais méthodologiques résiduels ;
- (iii) mesurer l'impact de nos portefeuilles et nos univers d'investissement en lien avec les méthodologies retenues.

Ces travaux permettront d'identifier par la suite dans quelle mesure Covéa Finance pourra se positionner sur une trajectoire et définir une cible en termes d'amélioration à horizon 2030.

En complément sur 2023, Covéa Finance initiera sa première campagne d'engagement thématique sur chacun des 3 piliers E, S et G, incluant la question de la Biodiversité. Les entreprises sélectionnées pour cette campagne seront choisies sur la base de 3 facteurs : la matérialité de l'enjeu sur leur activité ; leur position dans nos portefeuilles ; les entreprises les plus controversées ou les moins vertueuses sur la thématique.

Cette campagne thématique invitera les entreprises visées à s'engager à améliorer leurs pratiques en matière de transparence et de qualité de données, et d'impact de leur activité sur les sujets extra-financiers. En effet, la communication de la part des émetteurs sur certains sujets reste encore insuffisante, et cette démarche d'engagement vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Cette démarche permettra à Covéa Finance de pouvoir suivre sur les prochaines années les trajectoires des entreprises sélectionnées, permettant de croiser les informations récoltées avec la méthodologie externe précédemment explicitée.

8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Risques de durabilité

Contexte

Nous pensons que l'ESG nous aide à remplir au mieux notre mandat de gestion, toujours fidèle à notre vision : « la Finance au service de l'Assurance », et toujours fidèle à notre souhait de ne pas privilégier un pilier par rapport à un autre, en prenant en compte de façon équilibrée les éléments environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance.

Notre équipe d'analyse financière et extra-financière a pour vocation de partager avec les gérants ses travaux mais aussi d'apporter son soutien à notre gamme de fonds :

- études d'émetteurs privés ou publics ;
- suivi des controverses, intégrant notamment le respect des préceptes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- dialogue actionnarial et vote aux Assemblées Générales, matérialisés dans notre politique d'engagement ;
- suivi de notre liste d'exclusion, matérialisée dans notre politique d'exclusion ;
- suivi de nos différents labels extra-financiers (label ISR, label Finansol, label Reliance...).

Ambition

Nous avons lancé en 2022 un programme ESG ambitieux qui vise notamment à affiner l'identification et la gestion de nos risques en matière de durabilité.

Après une analyse poussée des informations mises à disposition par nos fournisseurs de données actuels, notamment sur la partie Risque de Durabilité, nous avons souhaité élargir nos partenariats tant sur le nombre d'information que sur leur qualité. Nous avons donc sélectionné deux nouveaux fournisseurs de données ESG afin de pouvoir collecter davantage d'indicateurs ESG et d'améliorer le taux de couverture de ces indicateurs sur l'entièreté de nos émetteurs présents dans nos univers d'investissement. Nous souhaitons construire en parallèle de nos systèmes de notation ESG des émetteurs publics et privés, notre propre mesure de risques en matière de durabilité et renforcer progressivement son intégration au sein de nos processus de gestion et de gestions des risques.

Pour ce faire, nous menons sur le premier semestre 2023 des travaux visant à construire une approche en matière de mesure des risques de durabilité suivant trois approches complémentaires :

- une première approche visant à identifier les grands risques ESG auxquels les portefeuilles de Covéa Finance sont potentiellement exposés (ex. : risque climatique physique, risque lié au manquement en matière de lutte contre la

corruption, risque lié à l'érosion de la biodiversité, etc.) et identifier des indicateurs pertinents, pouvant être directement ou indirectement reliés à ces risques, permettant de les mesurer et/ou de les estimer ;

- une seconde approche consistant à sélectionner, parmi les indicateurs utilisés dans notre méthodologie interne de notation ESG des émetteurs publics et privés, ceux susceptibles d'avoir un potentiel impact négatif sur la valorisation des titres dans lesquels les portefeuilles de Covéa Finance sont investis et donc pouvant être corrélés aux risques de durabilité que Covéa Finance souhaite intégrer dans son pilotage ;
- potentiellement, une troisième approche visant à comprendre avec acuité les éventuels scores de risque physique, de transition liée au changement climatique et de biodiversité qu'« ils » pourraient nous fournir et qui seraient alignés avec la philosophie de Covéa Finance.

L'objectif est de pouvoir combiner ces trois approches afin de construire une méthodologie de notation ou de score de risque de durabilité synthétique pour le suivi des émetteurs présents dans notre univers d'investissement. Nous viserons malgré tout à limiter le nombre d'indicateurs utilisés pour le calcul de nos futurs scores de risque de durabilité, gage selon nous de la robustesse de notre pilotage.

Une fois ces indicateurs sous-jacents identifiés et priorisés par le Contrôle des Risques de Covéa Finance, l'objectif sera, au cours du deuxième semestre 2023, de travailler sur la solidité et la confirmation des corrélations éventuelles des indicateurs identifiés sur le périmètre des émetteurs présents dans notre

univers d'investissement. Nous souhaitons également pouvoir prendre en compte, pour les émetteurs privés, la localisation de leurs activités relatives aux zones géographiques ou leur appartenance sectorielle afin de pouvoir pondérer certains indicateurs de risque de durabilité.

Pour ce faire, nous prévoyons de travailler à partir d'un modèle historique se basant sur les données à notre disposition desdits indicateurs afin d'identifier d'éventuels liens entre la variation de ces indicateurs, celle du score de risque de durabilité interne Covéa Finance et la valorisation des titres de notre univers d'investissements.

Une fois la revue de notre modèle et de la robustesse des indicateurs réalisée, les scores des risques de durabilité seront intégrés dans notre processus de gestion des risques de manière progressive, et un système d'alerte sera déployé en cas de dégradations notables de ces scores.

Un pilotage avec les différentes parties prenantes concernées (équipes de Contrôle, Gestion des Risques, équipes de Recherche Financière et Extra-Financière) sera mis en place afin de pouvoir identifier la liste des émetteurs détenus par secteurs, se trouvant ou se rapprochant des limites/seuils définis en interne de notre suivi des risques de durabilité. L'objectif sera de pouvoir encadrer les potentiels mouvements sur les émetteurs identifiés et d'engager un dialogue avec ces derniers, pour confirmer ou infirmer les résultats de notre modèle. Nous pourrions ainsi améliorer de manière continue notre pilotage des risques de durabilité.

9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Covéa Finance a choisi de ne catégoriser aucun produit en article 9 selon le Règlement Européen SFDR. À la demande de nos clients, nos mandats institutionnels ont fait l'objet de travaux afin d'être classés en article 8 au 1^{er} semestre 2022.

Au 30 décembre 2022, la répartition des actifs de Covéa Finance, selon la classification SFDR est la suivante :

Répartition de nos actifs selon la classification SFDR (au 31 décembre 2022)

(en euros)	Article 6	Article 8	(en % du total)	Article 6	Article 8
Mandats	67 257 888 914 €		Mandats	83,2 %	
OPC	979 338 452 €	7 506 565 961 €	OPC	1,2 %	9,3 %
Multigestion	5129 895 232 €		Multigestion	6,3 %	
Somme	6109 233 684 €	74 764 454 875 €	Poids sur le total des actifs	7,6 %	92,4 %

Source : Covéa Finance.

Le tableau ci-dessous donne une vision plus précise, et recense les OPC catégorisés en catégorie 6 et 8 ainsi que le montant de leurs encours, en euros et rapport à l'actif global géré par notre Société de Gestion.

	ISIN	Règlementation	Type OPC	SICAV/FCP/FCPE	Catégorie SFDR	Catégorie AMF	Encours 31/12/2022
Actions Europe							
Covéa Actions Euro	FROO10567487	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	51883608 €
Covéa Actions Europe	FROOO0985368	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	150791214 €
Covéa Actions Europe Hors Euro	FROOO0441628	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	128854864 €
Covéa Actions France	FROO11120377	OPCVM	Actions	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	223301741 €
Dédiés Actions Europe							
Covéa Actions Europe Instit	FROOO7451620	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	341063986 €
Covéa Actions Europe Instit II	FROO10721191	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	159211059 €
Covéa Actions Europe Instit III	FROOO7064969	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	215065497 €

Source : Covéa Finance.

	ISIN	Règlementation	Type OPC	SICAV/FCP/FCPE	Catégorie SFDR	Catégorie AMF	Encours 31/12/2022
ISR et Thématiques							
Covéa Actions Croissance	FROO13367182	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	216973719 €
Covéa Actions Europe Opportunités	FROO10567529	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	158876130 €
Covéa Actions Rendement	FROOO7483474	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	234936669 €
Covéa Actions Solidaires	FROO10535625	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 1	48260060 €
Covéa Perspectives Entreprises	FROO10567537	OPCVM	Actions	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	177159667 €
Covéa Selection Uk	FROO14003YSO	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	153457438 €
Covéa Renouveau France	FROO14001BM5	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	102966097 €
Covéa Flexible Isr	FROOOO02164	OPCVM	Multi	SICAV	SFDR 8	Catégorie 1	189468360 €
Thématique environnementale							
Covéa Solis	FROO13312683	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 1	151014010 €
Covéa Terra	FROO13312733	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 1	162528564 €
Covéa Aeris	FROO13312642	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 1	151275645 €
Covéa Aqua	FROO13312675	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 1	127639443 €
Actions Amérique							
Covéa Actions Amérique	FROO11120385	OPCVM	Actions	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	296893283 €
Covéa Actions Amérique Mid Cap	FROO11208784	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	109953478 €
Actions Asie							
Covéa Actions Asie	FROOO0441677	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	84240325 €
Covéa Actions Japon	FROO14002B98	OPCVM	Actions	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	151800296 €
Actions Monde							
Covéa Actions Investissement	FROOO7497789	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	361027930 €
Covéa Actions Monde	FROO10567552	OPCVM	Actions	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	625811050 €
Covéa Ruptures	FROO13357811	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	203803107 €
Multigestion							
Covéa Multi Absolute Return	FROO10694141	OPCVM	Multi	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	240748311 €
Covéa Multi Emergents	FROO10654509	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	15405680 €
Covéa Multi Europe	FROO10567495	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	572630763 €
Covéa Multi Immobilier	FROO10567511	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	43433287 €
Covéa Multi Monde	FROO11341155	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	198659309 €
Covéa Multi Small Cap Europe	FROO10567545	OPCVM	Actions	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	171502331 €
Profilés							
Covéa Profil Dynamique	FROOO7019039	OPCVM	Multi	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	580271374 €
Covéa Profil Offensif	FROO10395624	OPCVM	Multi	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	341315525 €
Covéa Profil Modéré	FROO10395608	OPCVM	Multi	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	757525332 €

Source : Covéa Finance.

	ISIN	Règle- mentation	Type OPC	SICAV/ FCP/FCPE	Catégorie SFDR	Catégorie AMF	Encours 31/12/2022	
FLEXIBLES	Flexibles							
	Covéa Patrimoine	FROO11790567	OPCVM	Multi	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	234 028 578 €
	Covéa Ultra Flexible	FROO13202124	OPCVM	Multi	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	89 694 066 €
TAUX & MONÉTAIRES	Taux							
	Covéa Rendement Réel	FROO13333291	OPCVM	Taux	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	403 019 371 €
	Covéa Euro Souverain	FROO00939969	OPCVM	Taux	SICAV	SFDR 6	Catégorie 3	168 631 224 €
	Covéa Euro Spread	FROO11066075	OPCVM	Taux	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	102 140 545 €
	Covéa Haut Rendement	FROO11134535	OPCVM	Taux	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	100 673 240 €
	Covéa Moyen Terme	FROO140047Q8	OPCVM	Taux	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	229 779 832 €
	Covéa Multi Haut Rendement	FROO10399790	OPCVM	Taux	FCP	SFDR 6	Catégorie 3	13 233 361 €
	Covéa Oblig Inter	FROO00939936	OPCVM	Taux	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	261 969 867 €
	Covéa Obligations	FROO140047R6	OPCVM	Taux	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	122 133 652 €
	Covéa Obligations Convertibles	FROO11070762	OPCVM	Taux	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	383 447 039 €
	Maaf Obligations 4	FROO07499702	OPCVM	Taux	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	341 009 090 €
	Maaf Stratégie Taux	FROO07499736	OPCVM	Taux	FCP	SFDR 8	Catégorie 2	200 944 624 €
	Monétaires							
	Covéa Sécurité	FROO00931412	OPCVM	Taux	SICAV	SFDR 8	Catégorie 2	2 755 972 991 €

Source : Covéa Finance.

10. Table de concordance – Article 29 Loi Énergie Climat

Point du Décret	Correspondance Section Rapport ESG Covéa Finance	Page
Disposition 1 :		
a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	1.2. Démarche générale ESG et grands principes 1.2.1. Principes d'analyse ESG 1.2.2. Approche et périmètre d'analyse ESG	5 5 6
b) Contenu, fréquence et moyen utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	Tableau d'introduction : « À qui s'adresse ce rapport ? »	1
c) Adhésion de l'entité ou de certains produits financiers à des chartes, codes, labels, initiatives sur la prise en compte de l'ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	1.3. Adhésion à des chartes, codes et labels	12
Disposition 2 : Capacités internes déployées par l'entité (moyens humains, techniques, financiers...) et moyens mis en œuvre pour le renforcement de ces capacités		
	2. Moyens déployés par Covéa Finance	14
	2.1. Moyens humains et financiers	14
	2.2. Données et prestataires	14
	2.3. Renforcement des moyens	16
Disposition 3 : Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité		
	3. Gouvernance	17
	3.1. Connaissances, expérience et dispositif de supervision	17
	3.2. Liens avec la politique de rémunération et le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance	17
Disposition 4 : Informations sur la stratégie d'engagement (périmètre de vote, politique, bilan, désengagements éventuels...)		
	4. Rapport d'exécution de nos politiques	18
	4.3. Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG	32
	4.1.2. Politique de vote et d'engagement actionnarial	19
	4.2. Politique d'exclusion	21
Disposition 5 : Informations sur la Taxonomie européenne et combustibles fossiles y rapporter colonne de droite		
	5. Rapport environnemental	23
	5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	23
Disposition 6 : Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris		
	6. Alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	25
Disposition 7 : Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité		
	7. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	31
Disposition 8 : Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques		
	8. Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG	32
Disposition 9 : Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale en % des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG		
	9. Classification des produits financiers selon les approches SFDR et Doctrine AMF	34



SOCIÉTÉ DE GESTION
DE PORTEFEUILLE
DU GROUPE COVÉA

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
Tél. 01 40 06 51 50

Agréée par l'Autorité des marchés financiers
GP 97-007 RCS PARIS 407 625 607

Crédits photo : Thierry Van Biesen. Rédaction : Covéa Finance. Conception et réalisation :  Angie (réf. : CFRAO22).

www.covea-finance.fr
www.covea-finance.com

in Covéa Finance
 @CoveaFinance